REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

2024.03A

COMMUNE D'HEM-LENGLET

43 rue des Acacias. 59247.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

interdiction de la circulation pour la brocante

Le Maire de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L131.2-L131.4-L184.13 du Code des Communes,

ARRÊTÉ

Article 1:

En raison de la brocante qui aura lieu le samedi 13 avril 2024, rue des Acacias, la route sera interdite à la circulation de 06h00 à 15h00.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la commune dans les secteurs concernés pour permettre l'application de la présente disposition.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté est transmise :

A la Gendarmerie d'Iwuy qui sera chargée de son application.

Fait à HEM-LENGLET, le 30/03/2024.

Le Maire, Yvette BLANCHARD.

